

Éducation : une cellule d'écoute pour les familles avec un enfant en situation de handicap

Tendance Ouest

2-3 minutes

C'est un point important porté par le Président de la République, Emmanuel Macron, et son ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer : l'inclusion scolaire. Il s'agit ici de mettre en place des dispositifs pour intégrer au mieux les élèves en situation de handicap. **Dans l'académie de Caen (Calvados), une cellule d'écoute a été mise en place à la rentrée scolaire 2019.** Cette cellule, composée d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail, permet aux familles avec un enfant en situation de handicap d'être conseillées et accompagnées.

Elle est opérationnelle depuis le 20 juin 2019, *"mais elle est vraiment utilisée depuis la rentrée scolaire avec 300 appels en un mois"*, indique Olivier Turban, inspecteur de l'éducation nationale en charge des enseignements adaptés et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le Calvados. *"Cela permet de renforcer le lien avec les familles et elles ont ainsi le bon interlocuteur directement."* **Vingt-cinq enseignants référents sont mobilisés sur l'ensemble du département.**

Le lien entre l'école et les familles

Muriel Simon est l'une d'entre eux, elle est présente à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale pour répondre aux questions des familles. *"C'est souvent pour savoir si l'enfant a un accompagnant. Je fais le lien entre l'éducation nationale et les familles."*

Environ 90 % des questions sont traitées immédiatement. Les 10 % restants sont *"traités rapidement avec un suivi auprès des familles"*, rajoute Olivier Turban.

La cellule d'écoute est joignable, du lundi au vendredi, par téléphone au 02 31 45 95 48 ou bien par mail à l'adresse suivante : dsden14-sei@ac-caen.fr.

A LIRE AUSSI.

[C'est la rentrée: "petite appréhension" et "hâte" de retrouver les](#)